

Appel à tous

Rapport

L'été s'en vient à grand pas, et avec lui la planification des vacances. Le présent appel à tous visait à mieux connaître les politiques de vacances dans les entreprises de nos membres. Voici un aperçu des questions posées :

- Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?
- Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?
- Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés?
- Etc.

Nombre de répondants : 172

Cet appel à tous a été fait entre le 3 et le 13 février 2009.



Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en mars 2009.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H4B 2G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

Faits saillants

- Une majorité des répondants (97,67 %) ont affirmé que leur organisation a recours à une politique de vacances.
- 64,91 % des répondants ont déclaré qu'au sein de leur organisation, le nombre de semaines de vacances est négociable à l'embauche.
- 54,97 % des répondants ont indiqué que, dans leur milieu de travail, les employés peuvent accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances.

Le moment des vacances

- Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté (57,89 %).
- Les entreprises ferment leurs bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là (8,77 %).
- Au sein des autres entreprises, la façon de faire varie. On passe de l'alternance et de la priorité aux situations familiales particulières à la considération du carnet de commande, etc.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?

Oui	168	97,67 %
Non	4	2,33 %
Nombre de répondants		172

2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?

Oui	81	47,37 %
Non	90	52,63 %
Nombre de répondants		171

3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :

3.1) Moins d'un an d'ancienneté

moins d'une semaine	59	34,91 %
1 semaine	32	18,93 %
2 semaines	50	29,59 %
3 semaines	15	8,88 %
4 semaines	9	5,33 %
5 semaines	4	2,37 %
Nombre de répondants		169

3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté

1 semaine	3	1,75 %
2 semaines	109	63,74 %
3 semaines	39	22,81 %
4 semaines	19	11,11 %
5 semaines	1	0,58 %
Nombre de répondants		171

3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	50	29,59 %
3 semaines	90	53,25 %
4 semaines	29	17,16 %
5 semaines	0	0,00 %
Nombre de répondants		169

3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	2	1,17 %
3 semaines	96	56,14 %
4 semaines	63	36,84 %
5 semaines	10	5,85 %
Nombre de répondants	171	

3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	24	14,37 %
4 semaines	120	71,86 %
5 semaines	23	13,77 %
Nombre de répondants	167	

3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	8	4,82 %
4 semaines	106	63,86 %
5 semaines	52	31,33 %
Nombre de répondants	166	

3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	5	3,09 %
4 semaines	54	33,33 %
5 semaines	103	63,58 %
Nombre de répondants	162	

4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :

4.1) Moins d'un an d'ancienneté

moins d'une semaine	17	10,18 %
1 semaine	18	10,18 %
2 semaines	56	33,53 %
3 semaines	53	31,74 %
4 semaines	19	11,38 %
5 semaines	4	2,40 %
Nombre de répondants	167	

4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté

1 semaine	2	1,17 %
2 semaines	43	25,15 %
3 semaines	86	50,29 %
4 semaines	35	20,47 %
5 semaines	5	2,92 %
Nombre de répondants	171	

4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	17	10,06 %
3 semaines	91	53,85 %
4 semaines	57	33,73 %
5 semaines	4	2,37 %
Nombre de répondants	169	

4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	1	0,59 %
3 semaines	52	30,77 %
4 semaines	103	60,95 %
5 semaines	13	7,69 %
Nombre de répondants	169	

4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	9	5,52 %
4 semaines	120	73,62 %
5 semaines	34	20,86 %
Nombre de répondants	163	

4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	6	3,68 %
4 semaines	93	57,06 %
5 semaines	64	39,26 %
Nombre de répondants	163	

4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté

1 semaine	0	0,00 %
2 semaines	0	0,00 %
3 semaines	3	1,84 %
4 semaines	53	32,52 %
5 semaines	107	65,64 %
Nombre de répondants	163	

5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?

Oui	113	66,47 %
Non	57	33,53 %
Nombre de répondants	170	

5.1) Commentaires

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?

Oui	111	64,91 %
Non	60	35,09 %
Nombre de répondants	171	

6.1) Commentaires

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?

Oui	94	54,97 %
Non	77	45,03 %
Nombre de répondants	171	

7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?

Oui	77	60,16 %
Non	51	39,84 %
Nombre de répondants	128	

7.3) Combien

Vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?

Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.	99	57,89 %
L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.	15	8,77 %
Autres	57	33,33 %
Nombre de répondants	171	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	39	24,07 %
101 à 500 employés	75	46,30 %
501 à 1000 employés	16	9,88 %
1001 à 5000 employés	19	11,73 %
5001 employés et plus	13	8,02 %
Nombre de répondants	162	

Compilation des résultats – Nombre de répondants

Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	5	2,98 %
Commerce de détail (44-45)	7	4,17 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	3	1,79 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	2	1,19 %
Construction (23)	8	4,76 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	2	1,19 %
Transport et entreposage (48-49)	7	4,17 %
Services publics (22)	5	2,98 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	4	2,38 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	2	1,19 %
Administrations publiques - fédérales (91)	2	1,19 %
Administrations publiques - municipales (91b)	3	1,79 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	3	1,79 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	0	0,00 %
Fabrication autres (31-33)	41	24,40 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	12	7,14 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	1	0,60 %
Arts, spectacles et loisirs	5	2,98 %
Autres services - associations (81a)	3	1,79 %
Autres services - syndicats (81)	0	0,00 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	6	3,57 %
Commerce de gros autres (41)	4	2,38 %
Finance et assurances (52)	10	5,95 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	0	0,00 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	5	2,98 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	0	0,00 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	1	0,60 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	0	0,00 %
Services immobiliers, location et bail (53)	2	1,19 %
Services professionnels - autres services (54b)	6	3,57 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	1	0,60 %
Services professionnels - services conseils (54)	14	8,33 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	0	0,00 %
Ne s'applique pas	4	2,38 %
Nombre de répondants	168	

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>Moins de 100 employés (39 répondants)</p> <p>1 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Selon la politique en place</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 C'est possible, mais selon un maximum. On ne permet pas à un employé de quitter pour 4 semaines consécutives. Il peut cependant reprendre ce temps durant l'année lors de rendez-vous ou obligation familiale.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4</p> <p>8. Nous essayons d'attribuer les vacances selon les intentions des employés. Il n'y a pas nécessairement un ordre d'ancienneté, mais c'est plus selon une entente mutuelle entre tous les membres de l'équipe. Nous préférons discuter et trouver des solutions qui seront raisonnables pour tous.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>2 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les cadres seulement</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 pour les cadres seulement</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>3 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 3 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 3 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 oui, selon la période de production moins active</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>4 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 5 semaines</p> <p>4.2 5 semaines</p> <p>4.3 5 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Selon le poste.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 La banque de temps est utilisée au désir du salarié.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>5 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Un nouvel arrivant peut prendre des semaines de vacances à ses frais après arrangement au moment de l'embauche.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Un nouvel arrivant peut prendre des semaines de vacances à ses frais après arrangement au moment de l'embauche.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui avec un maximum de 40 heures ou 1 semaine. Tout excédent est obligatoirement payé.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines pendant la période estivale. En deuxième ronde parfois 3.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>6 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 On donne le même nombre de semaines de vacances que l'employé possédait dans son emploi précédent.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>7 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Tout dépend de l'urgence à combler le poste et de la candidature engagée.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Tout dépend de l'urgence à combler le poste et du candidat</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Deux semaines et 3 semaines avec approbation du supérieur immédiat.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>8 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>9 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Oui, tout dépend du poste occupé.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non, étant dans le milieu de la construction. La saison de l'été est fort occupée. Il y a une semaine d'accordée pendant l'été. Les autres se prennent durant le reste de l'année.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>10 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. 1. A Noël, l'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>2. Pour les vacances d'été, les employés choisissent la date en fonction de leur ancienneté au sein de l'entreprise, peu importe le poste occupé.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>11 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous reconnaissons l'expérience pertinente 1 pour 1. Donc si un nouvel employé a 5 ans d'expérience pertinente, il part à 3 semaines de vacances.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 On reconnaît déjà 1 pour 1 et on ne déroge pas, ni même pour les cadres.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Les employés payés à l'heure peuvent accumuler jusqu'à 40 heures. Ils pourront le mettre à la suite de leurs vacances, mais seulement si les besoins d'opérations le permettent.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 maximum, mais on offre plus si tout le monde a d'abord obtenu ses 2 semaines. Il faut que cela convienne aux besoins d'opérations.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>12 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>7.3 mais doit être préalablement approuvé</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>13 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Seulement pour cadres.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>14 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Attention, il manque des picots dans vos réponses car c'est 6 semaines après 15 ans pour un cadre ainsi que pour un employé. Dans la section employé ayant moins d'un an, c'est un jour par mois de service jusqu'à un max de 2 semaines. Votre questionnaire comporte un biais de réponse car on ne peut répondre autre ou spécifier si différent des énoncés.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Choisi en fonction de l'ancienneté mais aussi en respectant un quota de présence de personnel par corps d'emploi.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>15 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous offrons 3 semaines au départ. mais certains employés négocient à la hausse soit des semaines à leurs frais, soit une semaine payée. L'employeur octroie des vacances en fonction du salaire désiré et des antécédents du candidat.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Évalué en cas par cas. Les gens sont au courant de la politique. Une telle reprise de temps ajoutée aux journées de vacances est surtout utilisée et appréciée lors de la première année alors qu'on n'a pas encore "gagné" le nombre de jours prévu au contrat.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Normalement 2 semaines; mais pour tenir compte des nombreux employés qui viennent d'autres régions du globe, 3 semaines consécutives peuvent être prises une fois tous les 3 ans selon demande et production.</p> <p>8. D'une année à l'autre, la situation varie et ce, en fonction du carnet de commandes et de l'installation de nouveaux équipements. Les employés sont avisés s'il y a fermeture au moment où ils font leur choix de vacances. Les vacances sont établies selon le gros bon sens et en dernier lieu, s'il faut trancher, on priorise l'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>16 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 1 semaine</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Entente entre employés</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>17 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous augmentons les vacances annuelles d'une journée par année d'ancienneté dans l'entreprise. Ainsi, les employés peuvent profiter plus rapidement des congés supplémentaires qu'ils n'obtiendraient qu'au bout de 5 ans.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Si une entente est conclue avec le superviseur.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés sont amenés à se consulter si des horaires de vacances posent problème. Ainsi, ils peuvent souvent résoudre l'impasse en équipe ce qui provoque moins de frustration sur l'octroi des vacances.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>18 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 1 semaine</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 1 semaine</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Dépendant de la saison</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>19 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, ils peuvent les ajouter pour prolonger leur durée.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Trois semaines consécutives tous les deux ans, sauf sur approbation spéciale.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances et la décision est prise selon l'horaire de production.</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>20 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Postes spécifiques seulement de chef ou directeur.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui si possible</p> <p>7.2 Non</p> <p>7.3 Mais nous aimerions imposer 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>21 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers, location et bail (53)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>22 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 En lien avec les années d'expérience.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Nous accommodons la prise de vacances au moment où les employés le désirent. Il n'y a pas souvent de conflits.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>23 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>24 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Mais très peu</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>25 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>26 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui après entente avec leur supérieur</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1</p> <p>8. Nous fermons 3 semaines et ceux qui ont des vacances en plus peuvent choisir en fonction de leur ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>27 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Cela dépend surtout du nombre d'années d'expérience et de la difficulté à pourvoir certains postes.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>28 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>29 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Avons dû cliquer sur 5 semaines pour inscrire le commentaire : 1 jour/mois travaillé pendant la période de références</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>30 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Peut être négocié dans certains cas.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.1 3 congés flottants sont offerts en compensation pour les salariés à temps plein.</p> <p>8. Le supérieur de chaque département approuve le choix de vacances.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>31 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>32 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. Par ancienneté dans chaque département</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>33 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Sauf exception</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Sauf exception</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 35 heures donc une semaine</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>34 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>35 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>36 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres et la direction</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Services immobiliers, location et bail (53)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>37 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui selon la règle de priorité pour la continuité des opérations.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>38 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous reconnaissons l'ancienneté antérieure (divisée par 2) pour tous les employés.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>39 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. À moins de problématiques particulières, les employés ont le choix de leurs vacances peu importe leur poste ou ancienneté. Nous nous assurons cependant que nous avons un minimum de ressources par équipe. À ce jour, cela n'a jamais posé de problèmes.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>101 à 500 employés (75 répondants)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>40 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 HEURES SUPPLÉMENTAIRES FAISANT PARTIE DE LA BANQUE DE TEMPS</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 CIRCONSTANCE PARTICULIERE (voyage, autres)</p> <p>8. EMPLOYÉS CHOISISSENT LA DATE ET LE GESTIONNAIRE DÉCIDE SI LES DATES SONT EN CONFLIT AVEC LES PROJETS (n'arrive pas souvent). À NOËL, LE BUREAU FERME CERTAINS JOURS (donc les employés doivent utiliser certains jours de vacances qui ne sont pas fériés).</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>41 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Cependant nous respectons l'équité interne et nous offrons du temps sans solde en guise d'accommodement pour combler certaines absences qui dépassent nos normes.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>42 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui si entente avec son supérieur</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>43 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Habituellement non</p> <p>8. Les choix de vacances sont faits par départements. Dans chaque département, les employés choisissent la date de leurs vacances et, dans le cas où plusieurs employés choisissent les mêmes dates, c'est le gestionnaire qui tranche (habituellement selon l'ancienneté).</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros autres (41)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>44 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros autres (41)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p>	<p>45 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Pour les cadres, les vacances ne sont pas attribuées juste par ancienneté mais également par niveau hiérarchique : un directeur engagé a tout de suite 4 semaines de vacances un chef de service engagé a tout de suite 3 semaines de vacances un superviseur adjoint engagé a tout de suite 2 semaines de vacances Notre politique permet également que la personne prenne ses vacances durant sa période de référence. Si toutefois cette personne quitte, nous prélevons le montant dû.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, toutefois la majorité des heures supplémentaires doivent être reprises au plus tard le 31 mai de chaque année (période financière). Ainsi, si la personne a cumulé 5 jours, celle-ci doit au minimum reprendre 2 jours avant le 31 mai. il y a 3 jours qui peuvent être pris dans l'autre année financière au plus tard le 31 septembre.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Premièrement, le comité de direction choisit ses vacances en prévision des opérations et des travaux à faire. Par la suite, chaque direction rencontre ses gestionnaires pour programmer les vacances.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>46 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>47 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Oui, selon l'expérience que l'employé a lors de l'embauche</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros haute technologie (41b)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>49 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Variable : le calcul se fait à raison de 1,25 jours par mois travaillé entre le moment de l'embauche et la fin de notre année financière (31 mai). Donc variable mais équitable.</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Dans le cas d'embauche de professionnels/ou cadres senior, il y a possibilité de négociation à la hausse.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pas pour le personnel junior ou de soutien.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui. Toute demande de vacances dépassant les 3 semaines consécutives doit être discutée et approuvée par le superviseur.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4, après approbation du superviseur, en dehors des périodes de pointe.</p> <p>8. L'ancienneté est un critère important, mais le tout est fait sur une base décentralisée, i.e par équipe de travail et donc, selon la réalité opérationnelle de celle-ci.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>50 -</p>	<p>1. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>51 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous reconnaissons les années d'expérience antérieures dans le même domaine. Un employé ayant 5 ans et + d'expérience se verra offrir 3 semaines de vacances dès la première année.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>52 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>53 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>54 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p>	<p>55 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 En fait les employés dits professionnels ont dès l'embauche 4 semaines de vacances. Les employés de soutien administratif ont 2 semaines de vacances à l'embauche. Après 5 ans de service et tel que prévu par la loi, une semaine additionnelle est ajoutée aux différentes catégories d'emploi.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui et tout est à la discrétion du directeur de service.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. Les employés soumettent leurs choix de vacances à leur superviseur et celui-ci coordonne le tout de manière à ce qu'il y ait toujours quelqu'un de disponible.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>56 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non, les vacances supplémentaires doivent être prises dans la basse saison.</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>57 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Elle est parfois négociée avec des cadres mais pas avec les autres niveaux (inférieurs).</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Uniquement pour les cadres pour la première année; ensuite ils doivent suivre la progression selon la politique interne.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui... uniquement les employés payés à l'heure; alors pas les cadres!</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines. Plus que 3 demandes une autorisation spéciale.</p> <p>8. Selon l'ancienneté pour les bureaux et personnel administratif. Il y a une fermeture de l'usine de production durant l'été; donc tous les employés de la production et de l'ingénierie doivent prendre leurs vacances à ce moment là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>58 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>59 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, avec l'accord du superviseur</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines (période estivale seulement) sinon, pas de maximum</p> <p>8. 2 choix possibles :</p> <p>1- 1 semaine fermée, vacances obligatoire sauf service essentiel</p> <p>2- par ancienneté pour les autres semaines.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>60 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>61 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>62 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>63 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>64 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Sur une base de 4 semaines, payées au prorata des mois de la première année (ex: 6 mois = 2 semaines)</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Une semaine de temps supplémentaire peut être prise en vacances.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, jusqu'à une semaine maximum de plus.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>65 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Ça peut varier de 2 à 4 semaines selon le poste.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Dans certains cas, ce l'est; mais dans le cas des employés syndiqués, c'est selon les normes du travail ou encore selon la convention collective en vigueur.</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 à 3 semaines pour les employés non syndiqués et jusqu'à 5 semaines pour les employés syndiqués.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>66 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Oui, pour les cadres principalement; exceptionnellement pour les employés.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres</p> <p>7. Non</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>67 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>68 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Peut prendre jusqu'à 5 semaines en autant que les employés de sa division puissent tous prendre deux semaines consécutives entre le mois de mai et le mois d'août.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>69 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Ne s'applique pas</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>70 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les vacances sont généralement acceptées, peu importe l'ancienneté de l'employé.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - bureau avocats (54a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>71 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous prenons en considération l'expérience acquise dans d'autres entreprises.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Banque de temps</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Trois</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>72 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances, peu importe leur ancienneté et nous tentons d'accueillir le plus grand nombre d'entre eux. Si nous avons trop de demandes pour la même période, nous allons utiliser le principe de l'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>73 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines en été en hiver 3</p> <p>8. Mixte : les 2 semaines lorsque l'entreprise ferme en été; les autres par ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>74 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>75 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 L'entreprise est fermée pour deux périodes fixes de deux semaines chaque année.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros autres (41)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>76 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 1 semaine</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Selon leurs choix. Si deux dates sont demandées en même temps, l'employé ayant le plus d'ancienneté obtiendra son choix.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>77 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Uniquement pour l'année de l'embauche car il s'agit de 6 % ou 8 % des gains cumulés au cours de la période du 1er mai au 30 avril.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>78 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>79 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les professionnels et les cadres</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Cadres et professionnels</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 sauf pour voyage à l'extérieur du continent américain.</p> <p>8. Par équipe et département en tenant compte des besoins de l'entreprise et ensuite de l'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>80 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme pendant les vacances de la construction et les employés prennent deux semaines de vacances. Pour les autres semaines de vacances les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>81 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Tous les employés ont le même nombre de vacances, il n'y a pas de différence faite avec l'ancienneté.</p> <p>3.2 5 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 5 semaines</p> <p>4.2 5 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Selon l'entente avec le supérieur</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés peuvent prendre leurs vacances à partir du mois d'août, selon leur convenance et leur supérieur immédiat. Pendant les fêtes, les bureaux sont fermés deux semaines.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>82 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Seulement pour les postes cadres.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>83 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Si droit a 3 semaines, peut prendre 2 semaines consécutives; si droit a 4 semaines, peut prendre 3 semaines consécutives.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Arts, spectacles et loisirs</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>84 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, toujours avec l'approbation du superviseur; si les besoins de la production sont assurés.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>85 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Il y a parfois des exceptions avec les cadres.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Ce n'est pas encouragé.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>86 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, jusqu'à un maximum d'une semaine</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Normalement trois, mais on accepte 4 pour des cas exceptionnels.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>87 -</p>	<p>1. Non</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent par ordre d'ancienneté, mais une semaine est fixe pour tous, car l'entreprise ferme ses portes. Seul le service à la clientèle demeure ouvert à ce moment là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>88 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Seulement pour les cadres.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>89 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>90 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 5</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>91 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>92 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 3 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 3 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services - associations (81a)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>93 -</p> <p>1. Non</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>94 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Selon les besoins des employés et les besoins organisationnels</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>95 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Parfois pour les cadres</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>96 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Les informations inscrites sont erronées dû au fait que nous offrons 6 semaines aux plus de 20 ans d'ancienneté pour les employés et les cadres.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Les employés réguliers (non les cadres) peuvent mettre en banque leurs heures supplémentaires jusqu'à un maximum de 80.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 mais parfois on fait du cas par cas pour des voyages, par ex. en Europe.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>97 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>98 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les employés cadres seulement.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>99 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Oui, nous prenons en considération l'expérience du candidat.</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>100 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>101 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>102 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>103 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. Les employés et les cadres soumettent leur demande de vacances en s'assurant de la couverture du département. En cas de conflit, on peut trancher avec l'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>104 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Maximum d'une semaine</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Au choix de l'employé. Le personnel des ventes doit obligatoirement prendre ses vacances en juillet</p> <p>Secteur d'activité : Ne s'applique pas</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>105 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>106 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros autres (41)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>107 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Plus ou moins flexibles. Selon la position (coordonnateur, chef de service, directeur).</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Négociable selon l'ancienneté.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances sans ordre de priorité, en autant que les ressources nécessaires soient disponibles.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>108 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>109 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Poste de direction et de représentant</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>110 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>111 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 3 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Il a une politique qui dit que les employés ne peuvent pas prendre plus de 2 semaines de vacances consécutives entre le 1er juin et le 1er septembre.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>112 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>113 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Uniquement pour le personnel de bureau ou cadre selon l'expérience et le niveau.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Pour les superviseurs oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>114 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>501 à 1000 employés (16 répondants)</p> <p>115 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 C'est un point qui se négocie lors de l'embauche, mais nous n'accordons pas plus de 2 semaines payées et parfois la possibilité d'ajouter une semaine à ses frais.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, mais avec des limites selon des règles établies.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 semaines au premier tour et possibilité d'en ajouter une 3e si période disponible.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p> <hr/> <p>116 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>117 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 5 semaines</p> <p>4.2 5 semaines</p> <p>4.3 5 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non. Seuls les professionnels peuvent accumuler 7 heures par mois afin de prendre une journée de congé à leur guise pour causes personnelles.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>118 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 5 semaines</p> <p>4.2 5 semaines</p> <p>4.3 5 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Jusqu'à concurrence de 6 semaines. Cependant, d'autres journées accumulées en temps supplémentaire peuvent être prises à d'autres moments (que les vacances) en cours d'année.</p> <p>7.2 Non</p> <p>7.3 6 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services d'enseignements/gestion (61)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p>	<p>119 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les employés cadres, non pour les employés syndiqués.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour le personnel cadre en fonction de son expérience et la rareté de son champ de compétence.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Employés syndiqués maximum 40 heures, cadre temps compensatoire de 3 à 9 jours en compensation du temps supplémentaire non rémunéré et présence aux différents comités en soirée et les fins de semaine.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines à la fois, sinon demande spéciale.</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>120 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p>	<p>121 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Un cadre qui a de nombreuses années d'expérience sur le marché du travail pourra débiter son emploi avec 4 semaines de vacances plutôt que 3.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 La grille de vacances est appliquée à la majorité des employés. La seule exception est la reconnaissance à l'embauche d'une semaine additionnelle pour les candidats qui ont plusieurs années d'expérience sur le marché du travail.</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon les besoins d'affaires de l'entreprise et selon les dates de vacances de leurs collègues.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>
<p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>122 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.3 Employés administratifs, deux semaines consécutives</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>123 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous reconnaissons le nombre d'année d'expérience dans leur domaine sur le marché. Nous ne basons pas les vacances sur l'ancienneté au sein de l'entreprise.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances pour approbation par leur gestionnaire. Si toutefois il y avait conflit, l'ancienneté a priorité.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>124 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Nous reconnaissons l'expérience pertinente antérieure (50%). Nous sommes actuellement en révision de politique.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui. Les employés peuvent ajouter jusqu'à 100 heures dans leur banque de temps (temps pour temps). Le temps supplémentaire doit cependant être requis par les besoins d'affaires.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés s'organisent entre eux pour partir au moment qui leur convient tout en conservant une permanence des services.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>125 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Notre année financière est du 1er avril au 31 mars. Les vacances sont allouées le 1er avril. Les employés accumulent 1 journée et 2/3 par mois donc, il faut avoir travaillé du 1er avril au 31 mars pour obtenir le maximum soit 20 jours. Par contre, nous pouvons anticiper les vacances.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Quelques cas particuliers pour les cadres supérieurs.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Sur approbation de son gestionnaire</p> <p>7.3 Pas plus de trois semaines consécutives</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>126 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>127 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. Selon ancienneté par département. Secteur d'activité : Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>128 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 1 semaine</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Selon choix de l'employé, pré-requis du poste et ancienneté. Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>129 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres seulement.</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>130 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2 durant l'été et 3 le reste de l'année</p> <p>8. Alternance et priorité aux situations familiales particulières</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>1001 à 5000 employés (19 répondants)</p> <p>131 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Lors de l'année d'embauche, le 4 semaines est au prorata en fonction du temps restant à l'année de calendrier. À partir du 1er janvier suivant l'embauche, l'employé a droit à 4 semaines de vacances. À partir de 15 ans, c'est 6 semaines.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Par service, les employés s'entendent entre eux (postes non syndiqués). Postes syndiqués: par ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>132 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Plus que 2 prend une demande écrite et approbation spéciale.</p> <p>8. Par ancienneté et besoin opérationnel.</p> <p>Secteur d'activité : Ne s'applique pas</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>133 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui selon les besoins opérationnels.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>134 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Il est possible de négocier.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Mais seulement pour le personnel cadre.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Seulement chez le personnel syndiqué.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>135 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les postes de directeur principal, lors de la négociation d'embauche, il peut y avoir négociation.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres supérieurs seulement.</p> <p>7. Non</p> <p>7.1 Mais peuvent augmenter l'argent rattaché aux vacances.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date et s'il y a conflit de date, demande aux personnes concernées de chercher une entente. Si aucune entente, solution finale, la priorité ira par ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - autres services (54b)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>136 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Mais il peut y avoir des exceptions.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Avec quelques exceptions.</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés soumettent leurs demandes qui sont généralement acceptées, sauf quand une certaine couverture de service doit être respectée.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>137 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Il est par contre possible de négocier des journées personnelles de congé pour les membres de direction.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, mais il n'y a pas de politique formelle à ce sujet.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent généralement la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté, mais il est également possible d'accommoder les employés afin qu'ils puissent prendre les semaines voulues, à condition que cela ne mette pas en péril une activité de l'entreprise.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>138 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>7.3 Selon les projets, avec entente avec le supérieur</p> <p>8. en fonction des projets et des ressources.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>139 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 selon besoins opérationnels</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>140 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 5 semaines</p> <p>4.3 5 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4 ans choisis selon l'ancienneté</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>141 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Sauf entente entre l'employé et l'employeur à l'embauche.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Cependant, la pratique est de moins en moins appliquée.</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>142 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines</p> <p>8. Premier arrivé premier servi (pour les non syndiqués) Syndiqués : par ancienneté</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>143 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 Cela dépend de la période de l'année.</p> <p>8. On fait un choix selon les préférences et ensuite on s'assure de couvrir toutes les semaines.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - fédérales (91)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>144 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres et/ou certains employés de bureau</p> <p>7. Non</p> <p>8. Fermeture bureau-chef lors des vacances de la construction</p> <p>Boutique : selon ancienneté</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>145 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Première année : calcul au prorata des mois travaillés</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour des gens avec expérience ou postes clés</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. L'employé salarié fait la demande à son superviseur, celui-ci s'assure d'une approche équitable dans son équipe. Les employés syndiqués = ordre d'ancienneté Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>146 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 C'est géré au cas par cas.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Généralement non mais c'est géré au cas par cas.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté. Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>147 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>148 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 À noter que les cadres de niveau conseillers principaux et moins ont 3 semaines et les directeurs en montant, 4 semaines.</p> <p>6. Non</p> <p>6.1 Possibilité d'une semaine sans solde pour les cadres seulement</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Transport et entreposage (48-49)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>149 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Selon les besoins opérationnels</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les 2 options</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>5001 employés et plus (13 répondants)</p>		
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>150 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les employés ayant moins d'un an, les vacances sont accumulées au prorata du temps travaillé - les cumuls étant différent pour les employés syndiqués vs les cadres. C'est la même chose à partir de 15 ans de service la 5e et 6e semaines sont cumulées au prorata du temps travaillé à raison d'une journée supplémentaire aux deux ans.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Seulement pour les cadres</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés syndiqués choisissent par ancienneté. Les cadres et non-syndiqués en fonction des tâches qui ont besoin d'être "couvertes" durant les absences.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>151 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - fédérales (91)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>152 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Pour les cadres seulement</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres seulement</p> <p>7. Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>153 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>8. Une période de ralentissement des activités de l'entreprise est prévue à l'été (juillet-août, durée : 3 semaines) et les gens sont fortement encouragés à prendre leurs vacances à l'intérieur de cette période.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>154 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. Selon besoins opérationnels établis du gestionnaire. Favorise la bonne entente entre employés.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>155 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - municipales (91b)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>156 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>8. Le choix se fait par ancienneté et par nécessité de service à la clientèle (seuil de présence).</p> <p>Secteur d'activité : Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>157 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>158 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p>	<p>159 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 5 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>4.1 1 semaine</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pas plus de 4</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 4</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Commerce de détail (44-45)</p>
<p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>160 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Plusieurs négocient les vacances pour l'année de l'embauche.</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>8. La bonne entente entre les employés et selon les besoins opérationnels de l'unité.</p> <p>Secteur d'activité : Finance et assurances (52)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>161 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Si un employé a plus de 120 mois d'expérience, il peut commencer à 3 semaines de vacances au lieu de 2 semaines. Ceci ne s'applique pas aux cadres, qui eux commencent automatiquement à 3 semaines de vacances.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Voir commentaires de la question précédente</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>162 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. C'est une discussion entre l'employé et son supérieur immédiat.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>Pas de réponse (10 répondants)</p> <p>163 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les directeurs</p> <p>7. Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 5 jours</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>164 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 1 semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Pour les cadres seulement</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 120 heures maximum de temps supplémentaire par année. Syndiqué seulement.</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>165 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 2 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 3 semaines</p> <p>4.1 Moins d'une semaine</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 2 semaines</p> <p>4.4 2 semaines</p> <p>4.5 3 semaines</p> <p>4.6 3 semaines</p> <p>4.7 3 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 La politique ne fait pas de différence, mais la pratique en montre une basée sur l'expérience et le niveau dans l'organisation.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Les vacances sont surtout négociées lors de l'embauche au niveau des directeurs.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1 semaine</p> <p>8. Le groupe étant petit, le choix se fait selon l'ancienneté et sur l'importance d'avoir une couverture de remplacement disponible.</p> <p>Secteur d'activité : Construction (23)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>166 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 5 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 2</p> <p>8. L'entreprise ferme ses bureaux et tous les employés prennent leurs vacances à ce moment-là.</p>

Questions	Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p>	<p>167 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 3 semaines</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 5 semaines</p> <p>3.6 5 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 5 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>5.1 Selon le nombre d'années d'expérience et aussi le niveau hiérarchique, nous offrons à l'occasion 4 semaines de vacances à l'embauche.</p> <p>6. Oui</p> <p>6.1 Selon le nombre d'années d'expérience et aussi le niveau hiérarchique, nous offrons à l'occasion 4 semaines de vacances à l'embauche.</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication haute technologie (31-33b)</p>
<p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>168 -</p> <p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 2 semaines</p> <p>3.4 2 semaines</p> <p>3.5 3 semaines</p> <p>3.6 3 semaines</p> <p>3.7 3 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>

Questions		Répondants
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p> <p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p>	<p>169 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 3 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 5 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 5 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>5.1 Chez nous, l'expérience antérieure est reconnue dans le calcul des vacances. On ne calcul plus par l'ancienneté. 0 à 3 ans d'expérience= 2 semaines 3 à 10 ans d'expérience= 3 semaines 10 ans et plus d'expérience= 4 semaines Nous avons quelques exceptions qui ont 5 semaines...il s'agit de gens qui ont plus de 15 ans d'ancienneté.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 3 semaines. Pour prendre plus que 3 semaines consécutives, les gens doivent obtenir l'approbation de la direction.</p> <p>8. Les gens doivent juste s'assurer que le service soit maintenu, donc de ne pas partir en même temps que leurs collègues qui peuvent les remplacer. En général, on arrive à planifier les vacances sans que l'ancienneté soit regardée.</p> <p>Secteur d'activité : Services professionnels - services conseils (54)</p>
<p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>170 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 2 semaines</p> <p>3.2 2 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 2 semaines</p> <p>4.2 2 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 3 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p>

Questions	Répondants	
<p>1. Votre entreprise a-t-elle implanté une politique de vacances?</p> <p>2. Cette politique prévoit-elle la même durée de vacances pour tous les niveaux d'employés (employés, cadres, direction)?</p> <p>3. Combien de semaines de vacances sont offertes aux employés ayant :</p> <p>3.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>3.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>3.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>3.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>3.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>3.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>3.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>4. Combien de semaines de vacances offrez-vous aux cadres ayant :</p> <p>4.1) Moins d'un an d'ancienneté</p> <p>4.2) Entre 1 et 2 ans d'ancienneté</p> <p>4.3) Entre 3 et 5 ans d'ancienneté</p> <p>4.4) Entre 5 et 10 ans d'ancienneté</p> <p>4.5) Entre 11 et 15 ans d'ancienneté</p> <p>4.6) Entre 16 et 20 ans d'ancienneté</p> <p>4.7) Plus de 20 ans d'ancienneté</p> <p>5. Le nombre de semaines de vacances est-il flexible à l'embauche selon le nombre d'années d'expérience?</p> <p>5.1) Commentaires</p>	<p>171 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Non</p> <p>3.1 4 semaines</p> <p>3.2 4 semaines</p> <p>3.3 4 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 4 semaines</p> <p>4.2 4 semaines</p> <p>4.3 4 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Non</p> <p>7.2 Non</p> <p>7.3 En moyenne les employés en prennent rarement plus de 3 consécutives</p> <p>8. Selon les services d'un commun accord, on change à chaque année les dates.</p>
<p>6. Le nombre de semaines de vacances est-il négociable à l'embauche?</p> <p>6.1) Commentaires</p> <p>7. Les employés peuvent-ils accumuler des heures supplémentaires en cours d'année afin d'augmenter leur nombre de journées de vacances?</p> <p>7.1) Si oui, peuvent-ils ajouter ces journées à leurs vacances pour en prolonger la durée?</p> <p>7.2) Si oui, y a-t-il un maximum de semaines consécutives qu'un employé peut prendre?</p> <p>7.3) Combien</p> <p>8. Comment se fait le choix des vacances dans votre entreprise?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>172 -</p>	<p>1. Oui</p> <p>2. Oui</p> <p>3.1 Moins d'une semaine</p> <p>3.2 3 semaines</p> <p>3.3 3 semaines</p> <p>3.4 4 semaines</p> <p>3.5 4 semaines</p> <p>3.6 4 semaines</p> <p>3.7 4 semaines</p> <p>4.1 3 semaines</p> <p>4.2 3 semaines</p> <p>4.3 3 semaines</p> <p>4.4 4 semaines</p> <p>4.5 4 semaines</p> <p>4.6 4 semaines</p> <p>4.7 4 semaines</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Oui</p> <p>7.1 Oui, seulement les employés. N'est pas autorisé pour les cadres et professionnels.</p> <p>7.2 Oui</p> <p>7.3 1</p> <p>8. Les employés choisissent la date de leurs vacances selon un ordre de priorité d'ancienneté.</p> <p>Secteur d'activité : Fabrication autres (31-33)</p>